

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Étaient présents : Tous les Conseillers sauf Madame Barbara LENGLET, procuration donnée à Madame Murielle HENIQUE, Monsieur Bernard VERGRIETE, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK, Madame Laurence GAMBIER et Monsieur David GUILLEZ excusés.

Secrétaire : Monsieur Hervé NOWAK

Délibérations :

- **Projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes, issue de la fusion de la communauté de communes Avre Luce Moreuil avec la communauté de communes du Val de Noye.**

La commune doit prendre une délibération pour se positionner sur cet arrêté. La proposition avait été approuvée dans un premier temps.

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'elle a consulté l'arrêté préfectoral réglant d'office le budget 2015 de la Communauté de communes Avre Luce et Moreuil et qu'il s'avère que les taux imposés par le Préfet de 9.90 pour la Taxe d'Habitation, 7.82 pour la Taxe Foncière, 13.71 pour la Taxe Foncière sur Non Bâtis et 5.86 pour la CFE permettrait un retour à l'équilibre si cet effort se poursuit en 2016, 2017 et 2018.

Ces taux restent inférieurs à ceux de la communauté de communes du Val de Noye et sont ceux qui ont été communiqués lors du projet de fusion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le projet de périmètre mais souhaiterait avoir une analyse du compte administratif 2015 et la position de la préfecture sur le budget prévisionnel de 2016 de la communauté de communes Avre Luce Moreuil.

- **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz
- Autorise Madame le Maire à émettre un titre de recette envers GRDF d'un montant de 166 € selon la formule suivante : $(0.035 \times 1.221) + 100 \text{ €} \times 1.16$ 1.221 est la longueur du réseau en km.

- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015.**

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

- **Renouvellement du bail du logement de fonction**

Etude de devis toiture préau :

Suite à l'accord de subvention du Département, la rénovation de la toiture du préau de l'école doit débiter avant la fin de l'année. C'est pourquoi, il est urgent de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux, sans avoir déposé le dossier pour la DETR qui se fera en fin d'année.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un comparatif de 3 devis.

Après examen des devis, c'est l'entreprise MARTINS qui a été retenue pour un montant de 6 956 €. Les travaux débiteront aux vacances de la Toussaint.

Informations diverses :

- **Rapport Assemblée Générale Communauté de Communes du Val de Noye**
- **Droit de préemption**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la maison située au N° 47 rue Louis Tribout cadastrée sections D n° 208, 278 et 279.

- **Cimetière**

Monsieur FIRMIN et Monsieur PETIT ont inventorié l'état des tombes. Suite à ce constat, un Procès-Verbal a été dressé en date du 20 juin 2016. 22 tombes ont été répertoriées en état d'abandon manifeste et aucun parent ne s'est manifesté à ce jour. Une copie du Procès-Verbal sera affichée pendant 5 mois à la mairie et au cimetière. Dans 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2016, il sera procédé à une reprise de concessions.

- **Commission urbanisme : mardi 5 juillet 20h30**

Les documents préparatoires ont été transmis par mail aux membres du Conseil Municipal, ils sont consultables également en mairie.

Cette commission sera suivie par une commission fêtes et cérémonie afin de préparer la cérémonie du 14 juillet et le bivouac Napoléonien.

- **Informations subventions**

Concernant les travaux de rénovation du préau de l'école, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la demande de subvention au titre du soutien à l'investissement n'a pas été retenue, mais que celle du département au taux d'environ 25 % a été retenue.

La demande de subvention parlementaire auprès du sénateur Monsieur MANABLE pour la rénovation de la façade de la mairie a été accordée.

- **Préparation 14 juillet, GROGNARDS**

14 juillet : 11h15 : Dépôt de gerbe au monument aux morts

11h30 : Vin d'honneur à l'école

Remise des prix aux enfants des écoles

15 juillet : Feu d'artifice : Rendez-vous 22h00 à Cottenchy. Départ 22h30 vers Dommartin.

Le Maire, MC MAILLART